

# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE – 3 – REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES



## FICHES MISSIONS

Annexes :

- 1- Lavage, Hygiène des mains.
- 3- Les gestes barrières.
- 4- **Masque mode d'emploi.**
- 7- Fiche de présence aux ateliers.
- 8- Formulaire de reprise d'**activité.**
- 11- Fiche de renseignement non adhérent Rennes P.A
- 12- Jauge du nombre maximum de personnes autorisé par pièce

- Plans de circulation.

Bouëtel Christophe  
Directeur Rennes Pôle Association  
28 août 2020



# SOMMAIRE

- ✓ PRESENTATION DU PLAN DE REPRISE **D'ACTIVITE 3** – REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES
  
- ✓ Fiche 1 / CONSIGNES GENERALES COVID APPLICABLES À TOUS
  
- ✓ Fiche 2 / ACCUEIL DU PUBLIC
  
- ✓ Fiche 3 / UTILISATION DU PARKING SOUTERRAIN
  
- ✓ Fiche 5 / BASKET-BALL
  
- ✓ Fiche 12 / UTILISATION DES MINIBUS

## PRESENTATION DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 3 – REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Le plan de reprise du 12 mai 2020 formulé suite à la pandémie liée au COVID 19 précisait, la mise en place des mesures sanitaires générales dans le cadre de la phase 1 du déconfinement. Retour des salariés sans accueil du public.

Dans la phase 2 du déconfinement permettant l'ouverture des ERP à partir du 2 juin 2020, il s'agissait de décliner les fiches mission propres à chaque secteur d'activité de l'association, sport, culture, vie de quartier.

La phase 2, du plan de reprise du 8 juin 2020 au 20 août 2020 nous a permis d'accueillir progressivement, les administrateurs, les bénévoles, les adhérents et tous les pratiquants à l'Espace des 2 Rives dans les conditions de sécurité sanitaire adéquates pour la pratique des activités autorisées.

Les phases 1 et 2 restant actives, la phase 3 « Reprise des activités associatives », doit nous permettre une reprise de nos activités sportives, culturelles et d'équipement de quartier en prenant en compte l'évolution des contraintes sanitaires liées à la propagation du virus.

### La phase 3 aura pour objectifs principaux l'accueil du public et les mises à jour du plan de reprise en fonction de l'évolution de la réglementation sanitaire. :

- La mise à jour des consignes générales.
- La mise à jour des fiches missions
- La mise à jour des plans de circulation.

*Les plans de reprise ne dispensent pas de l'application des consignes de sécurité habituelles liées aux activités, ni aux procédures établies pour le fonctionnement normal de l'association.*

La Fiche 1 / CONSIGNES GENERALES COVID APPLICABLES A TOUS, expliquant les gestes barrières, est le préalable à toutes les fiches missions.

Référent COVID 19 : Liliane SLEDZ, Secrétaire d'accueil. 02.99.84.16.20 / rennespa@gmail.com

#### Chargée :

- De la gestion et de la communication des plannings des salles.
- De faire redescendre l'information auprès des salariés, des bénévoles, des pratiquants et associations hébergées mais également de faire remonter l'information vers la direction sur l'application du plan de reprise et des mesures mises en place dans le cadre de la phase 3 du plan de reprise.
- De s'assurer que les flux de circulation établis soient indiqués, visibles, respectés.
- De gérer les stocks des « Kits COVID » et de s'assurer d'un constant renouvellement et mise à jour en fonction de l'évolution de la réglementation. Anticiper avec le Directeur un plan de repli en cas de rupture des stocks et l'impossibilité d'être réapprovisionné dans l'immédiat.
- De s'assurer que l'affichage mis en place soit toujours visible et de le renouveler si nécessaire.
- D'accompagner le « Manager COVID Basket-Ball ».



## CONSIGNES GENERALES APPLICABLES A TOUS :

- Une information sur les gestes barrières doit être clairement accessible à tous les pratiquants et personnes autorisées circulant sur le site.
- Les consignes sanitaires documentées doivent être affichées dans les salles.
- Appliquer avec rigueur les gestes barrières (fiche 1) et de distanciation physique.
- Organiser un plan de circulation et de régulation des flux et les moyens de le faire respecter, mettre en place la signalétique adaptée.
- **L'accès à l'ascenseur est interdit jusqu'à nouvel ordre. Pour les PMR, prendre contact avec le secrétariat avant votre venue pour organiser votre accueil. (02.99.84.16.20)**
- **Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'Espace des 2 Rives.**
- **Le lavage des mains est obligatoire en arrivant sur le site.** Respectez le protocole de lavage des mains décrit sur l'affiche « le nettoyage des mains efficace » ; en annexe 2. Affichée dans les sanitaires.
- Une seule personne en même temps, dans chaque bloc sanitaire.
- Ouvrir les robinets poussoirs avec un appui du coude.
- Laisser la porte d'entrée commune des sanitaires ouverte pour éviter le plus possible le contact avec les poignées.
- Privilégier le lavage des mains à l'eau et savon pour éviter les surcoûts financiers pour l'association.
- Prendre les précautions utiles avant les activités pour limiter l'utilisation des sanitaires au stricte nécessaire.
- **Pour quitter une activité afin de se rendre aux sanitaires, le port du masque est obligatoire pour les pratiquants(es) de plus de 11 ans. Dans la salle d'activité, se laver les mains au gel hydro alcoolique, mettre un masque, se rendre aux sanitaires. Au retour dans la salle d'activité, enlever le masque et se laver les mains avec du gel. (Annexe 4- Masque Mode d'emploi).**
- Obligation du port de masques dans les situations où la distanciation physique ne pourraient être respectées, ceci permettant la protection de chaque porteur.
- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants lors des cours collectifs.
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente dans les salles d'activités habilitées, en dehors des joueurs sur les terrains.
- **L'utilisation des gants jetables est déconseillée et ne doit pas empêcher le lavage des mains qui est bien la mesure prioritaire. Il faut maintenir le principe du lavage de main à chaque changement de gants.**
- Aérer les espaces au moins toutes les 4 heures.
- Eviter les regroupements dans le porche, les halls, couloirs, espaces communs.
- Chaque personne qui souhaite faire ou reprendre une activité, doit être à jour de son inscription aux activités pour la saison 2020 / 2021 avant la reprise **et compléter la partie « Reprise d'activité en sortie de confinement » ajouté à cet effet sur les fiches d'inscriptions 2020-2021.**
- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.
- **Les règles de distanciation d'au moins 1 mètre est impérativement à respecter lors des différentes phases statiques nécessaires à l'organisation de l'activité (diffusion ou rappel des consignes, briefing, débriefing, etc.).**
- **En phase d'activité physique, statique ou dynamique, cette distance doit, dans la mesure du possible, au moins être doublée pour se traduire par une distance minimale constante de 2 mètres entre chaque pratiquant(e), à tout moment et en tous points de l'activité. Un espace de pratique minimal de 4 m<sup>2</sup> doit être dédié à chaque pratiquant(e).**



- Pour permettre à tous de pratiquer son activité en respectant les règles de distanciation physique, **chaque pièce de l'Espace des 2 Rives à une jauge indiquant le nombre maximum de personnes** pouvant occuper la pièce en même temps. Cette jauge est précisée **sur la porte d'entrée de** chaque espace. (Annexe 12)
- Les arrivées et les départs sur les sites sont échelonnés pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation physique dans les zones communes autorisées.
- **L'accès aux lieux de rangement de matériel pédagogique et technique** est interdit à toute personne étrangère non autorisée **à l'organisation de l'activité**.
- Les vestiaires collectifs sont interdits **jusqu'à nouvel ordre**.
- **Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit, ni être échangé, ni être partagé**, quelle que soit sa nature.
- Le nettoyage complet des espaces accessibles des installations est effectué avant leur ouverture, une désinfection des sanitaires ouverts aux pratiquants(es) et des principaux points de contacts est réalisée au moins une fois par jour.
- Chaque fois que cela est possible, laisser les portes des salles ouvertes, afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.
- A la fin de chaque séance, **Le responsable de la réunion ou de l'activité, nettoie les surfaces de contacts, interrupteurs, poignées de porte et dépose la fiche de présence dûment remplie au bureau d'accueil, ou dans le lieu qui lui aura été indiqué préalablement par la responsable COVID 19.**
- **Pour la sécurité du personnel d'entretien et celle de tous, merci de mettre vos masques de protection usagés dans les poubelles réservées à cet effet. (Hall d'entrée et coursive 1<sup>er</sup> étage.)**
- La restauration sur place est interdite, les salles de convivialités sont fermées (Foyer, Hall).
- **La reprise d'activité physique doit être progressive.**
- Rennes Pôle Association est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température dès la présence de symptômes.



## LA GESTION DES FLUX

Associé à la règle de non brassage des publics, a pour objectif d'éviter le croisement du public et de groupes différents dans les espaces de circulation et les salles d'activités de Rennes Pôle Association. Il convient de définir les accès entrant et sortant et l'organisation se rapportant à toutes les salles d'activités. Il est donc indispensable de connaître les plannings d'utilisation des salles afin d'anticiper et d'organiser la circulation dans les locaux. Le responsable de chaque activité doit prendre connaissance, respecter et faire respecter le plan de circulation des locaux.

## TRACABILITE / IDENTIFICATION

En cas de suspicion, de symptômes ou d'infection avérée au coronavirus il est impératif de pouvoir identifier et alerter les personnes qui ont été en contact avec la personne infectée. De mettre en place les mesures de protection des personnes, de nettoyage du matériel et des locaux.

**C'est pourquoi toutes les personnes présentes dans les locaux doivent être identifiées, nom, prénom, numéro de téléphone.**

A cet effet une liste de présence doit être remplie par le responsable du groupe et remise au secrétariat avant le départ des locaux.

Une fiche type est à votre disposition en annexe et au secrétariat.

Pour les groupes identifiés (équipes, adhérents, associations hébergées) le responsable de l'activité doit tenir un état de présence, date, heure, lieu et être en capacité de la communiquer à la direction de Rennes Pôle Association en cas de suspicion ou de contamination au coronavirus.

**Ces données doivent être conservées jusqu'à la fin de la période de crise sanitaire.**

## GESTION D'UN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION COVID 19

Au domicile :

En cas de symptômes du coronavirus et/ou de fièvre ne pas venir faire votre activité, consultez votre médecin et informez l'association dans le plus bref délai. 02.99.84.16.20

Sur le lieu d'activité :

Retour au domicile et consultation du médecin traitant

Appelle du 15, si les symptômes sont graves

**Informez du potentiel déclenchement de la procédure avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) si le cas s'avérait positif par la suite.**

Obligation est faite de signaler tout symptôme à Rennes Pôle Association (Président, Directeur, manager ou référent Covid-19 notamment) et les tierces personnes qui ont été en contact étroit avec la personne contaminée.

Nettoyer immédiatement les espaces utilisés par la personne concernée.

Il est possible, à tout moment et de sa propre initiative, de décider de faire un test, celui-ci devant, pour une meilleure efficacité, être réalisée dans les 7 jours suivants le contact avec la personne malade mais vous ne serez pas contactés par l'ARS

## Conduite à tenir, en cas de personne diagnostiquée positive au Covid-19

Rennes Pôle Association doit déclarer le cas à l'ARS (Agence Régionale de Santé) du lieu de l'événement et du lieu de résidence de la personne diagnostiquée positive si différent à des fins de déclenchement de la procédure de recensement des cas contacts à risques.



La **personne testée positive** est isolée jusqu'à guérison complète et/ou de celle de tout son foyer ou pendant 14 jours.

**Les cas contacts à risques** sont contactés par les enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie pour organiser leur prise en charge rapide :

**Concernant le test virologique (RT-PCR) :**

Le test est immédiat pour les personnes qui vivent avec la personne testée positive

Le test doit être fait au 7ème jour après le dernier contact avec la personne testée positive ; les **enquêteurs peuvent préconiser un test plus tôt après l'échange qu'ils auront eu avec la personne contact à risque**

Si un test a été fait avant le 7ème jour, les enquêteurs inviteront la personne à refaire un test à une **date qu'ils détermineront ensemble**

**Concernant les mesures d'isolement :**

Les enquêteurs vont demander aux personnes de rester isolées, de porter un masque en présence d'autres personnes et de surveiller leur état de santé jusqu'au résultat du test généralement disponible dans les 24 heures :

Si le test est positif : isolement strict et masque jusqu'à la guérison complète ou celle de toutes les personnes du foyer.

Si le test est négatif : l'Assurance Maladie rappelle la personne pour donner les recommandations à suivre.

La **personne contact à risque** est une personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (= sans masque) :

A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;

A eu un **contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée** (exemple conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées **dans l'espace public de manière fugace** ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;

A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;

A partagé un **espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...)** pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

## UTILISATION DU MATERIEL

En raison du fort degré de transmission du coronavirus, plus aucun matériel ne doit être mutualisé.

Le matériel habituellement mis à disposition par Rennes Pôle Association aux associations hébergées, aux écoles, aux adhérents, sera stocké dans des locaux fermés à clé.

Le matériel stocké par les associations hébergées à l'Espace des 2 Rives doit être désinfecté avant et après chaque utilisation.

Chaque utilisateur devra venir avec son propre matériel, le désinfecter en début et fin de séance.

*La préservation du bon état sanitaire de L'Espace des 2 Rives doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des utilisateurs, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité de Rennes Pôle Association. Chacune et chacun doit veiller à contribuer au bon entretien des installations, rangement des terrains et nettoyage du matériel, lavage régulier des mains avant, pendant et après la séance ou le cours pour limiter les risques de contamination des poignées de portes, des interrupteurs, etc.*



# Fiche 1 / CONSIGNES GENERALES APPLICABLES À TOUS

1. Il est de la responsabilité de Rennes Pôle Association de vous informer des moyens mis à disposition pour préserver la santé et la sécurité de tous. Il est de votre responsabilité de les appliquer.
2. Les **présentes mesures ne vous dispensent pas de l'application des consignes de sécurité habituelles liées à votre activité.**

## 1/ APPLIQUER AVEC RIGUEUR LES GESTES BARRIERES

- Saluer sans contact physique ;
- Appliquer des règles de distanciation physique (1 mètre au minimum)  
Inutile si vous ne faites que croiser une personne sans lui parler ;
- Si vous ne pouvez pas respecter cette distanciation, alors vous devez porter un masque de filtration (masque chirurgical ou grand public en tissu).
- Se laver très régulièrement les mains (savon ou gel hydro-alcoolique) et **entre chaque activité ou rendez-vous** ;
- Ne pas se toucher le visage ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.





## Fiche 2 / ACCUEIL DU PUBLIC

Malgré la crise sanitaire que nous traversons, Rennes Pôle Association souhaite maintenir l'ouverture de l'Espace des 2 Rives, équipement de quartier à dominante sportives afin de permettre à tous de pratiquer une activité sportive ou culturelle, d'accueillir les habitants, les écoles, les associations...

« LE PLAN DE REPRIS 3 – REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVE » a pour objectif d'accueillir tout le monde dans la structure dans des conditions de sécurité optimales.

Ce plan de reprise n'a de valeur que si chaque administrateur, bénévole, salarié, responsable de groupe, enseignant, président d'association, adhérent en prenne connaissance, se l'approprie et devienne acteur de sa réalisation.

Chaque utilisateur de l'équipement sera forcément impacté et verra de nouvelles contraintes liées à la pratique de son activité.

Cependant ces contraintes sont garantes, du maintien de l'ouverture de l'Espace des 2 Rives pour tous et de la volonté de participer à la non propagation du virus COVID 19.

Ainsi il appartient à chacun et à tous de ne pas subir ce plan, mais d'en être un acteur enthousiaste, de le respecter, de le faire respecter avec la plus grande bienveillance, pour sa sécurité et celle de tous.

Si vous constatez des dysfonctionnements, ou des améliorations possibles, n'hésitez pas à contacter le référent COVID, le président, le directeur.

### CONSIGNES GENERALES LIEES A L'ACCUEIL DU PUBLIC

- Lire avec attention les consignes générales du plan de reprise.
- **Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'Espace des 2 Rives.**
- L'accès à l'ascenseur est interdit jusqu'à nouvel ordre. Pour les PMR, prendre contact avec le secrétariat avant votre venue pour organiser votre accueil. (02.99.84.16.20)
- **Le lavage des mains est obligatoire en arrivant sur le site.** Respectez le protocole de lavage des mains décrit sur l'affiche « le nettoyage des mains efficace » ; en annexe 2. Affichée dans les sanitaires.
- Une seule personne en même temps, dans chaque bloc sanitaire.
- **Privilégier le lavage des mains à l'eau et savon pour éviter les surcoûts financiers pour l'association.**
- Eviter les regroupements sous le porche, dans les halls, couloirs, espaces communs.
- **Les règles de distanciation d'au moins 1 mètre est impérativement à respecter lors de la circulation dans et à l'extérieur de l'espace des 2 Rives.**
- Les arrivées et les départs sur le site sont échelonnés pour éviter le brassage de populations et pour garantir la distanciation physique dans les zones communes autorisées.
- L'accès aux lieux de rangement de matériel pédagogique et technique est interdit à toute personne étrangère non autorisée à l'organisation de l'activité.
- Privilégier les échanges par téléphone, courrier électronique, visioconférence, courrier.
- Déposer les dossiers d'inscription dans la boîte aux lettres.



## LA GESTION DES FLUX

Respecter le plan de circulation matérialisé par un marquage au sol et l'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de l'Espace des 2 Rives.

Utiliser les zones d'attentes, matérialisées en jaunes et noir, ou par des cercles rouges, lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

## ACCUEIL INDIVIDUEL

Prendre rendez-vous avec vos interlocuteurs privilégiés avant de venir à l'espace des 2 Rives.

Toutes les coordonnées sont sur le site : [www.rennespoleassociation.net](http://www.rennespoleassociation.net)

Votre interlocuteur vous informera du protocole à respecter et du plan d'accès au site.

### Accueil dans les bureaux :

- Le port du masque est obligatoire pour les salariés bénévoles visiteurs.
- Une seule personne « visiteur » dans chaque bureau.
- Respecter avec rigueur les gestes barrières.
- Respecter les règles de distanciation physique matérialisée par une signalisation spécifique à chaque bureau.
- Dépôts de document dans les bannettes réservées à cet effet présente dans chaque bureau.
- Les salariés attendent 24 heures et se lavent les mains avant de prendre les documents dans la bannette.
- Aucun document ne sera donné par Rennes Pôle Association. Tous les documents sont transmis par mail ou téléchargeables sur le site internet [www.rennespoleassociation.net](http://www.rennespoleassociation.net)

## ACCUEIL INDIVIDUEL SANS RENDEZ-VOUS

Respecter le plan de circulation matérialisé par un marquage au sol et l'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de l'Espace des 2 Rives.

En période de crise sanitaire, la porte d'accès de l'Espace des 2 Rives est fermée.

Sonner et attendre que l'on vous donne accès à l'équipement.

## ACCUEIL DE GROUPES

Le responsable veille à ne pas créer de regroupements sous le porche, dans les couloirs, coursives, halls, lieux commun ou bas d'escalier.

### Accès à la salle :

Le responsable du groupe attend sur la voie publique, en dehors du porche de l'espace des 2 Rives, qui est une zone de circulation, que la totalité des personnes composant son groupe soient présentes. Un fois le groupe complet, il accompagne son groupe dans sa salle d'activités en suivant le plan de circulation dédié à celle-ci et en respectant les règles de distanciation physique.

### Départ de la salle

Le responsable du groupe s'assure que les consignes sanitaires aient bien été respectées, qu'il ne reste aucun effet personnel, matériel, que son groupe est complet et l'accompagne en dehors de la salle d'activités en suivant le plan de circulation dédié à celle-ci et en respectant les règles de distanciation physique.



Lorsque deux groupes se suivent dans la même pièce **les responsables de chaque groupe veillent :**

- A ce que les groupes respectent le plan de circulation et ne se croisent pas dans la salle.
- Que la pièce soit aérée sans public pendant au moins 5 min.
- Que les surfaces de contacts, interrupteurs, poignées de porte **aient été désinfectées avant l'entrée** du public.

### **TRACABILITE**

La secrétaire d'accueil tient la liste de toutes les personnes entrant, jour, date, heure, coordonnées, pendant ses horaires de présence.

Les salariés et bénévoles, font la liste journalière de leurs rendez-vous sur site et la remet à chaque jour au référent COVID.



## Fiche 3 / UTILISATION DU PARKING SOUTERRAIN

Le PARKING SOUTERRAIN de l'Espace des 2 Rives, est exclusivement réservé aux adhérents(es) de Rennes Pôle Association, aux adhérents(es) des associations hébergées et aux personnes ou groupes, qui viennent pratiquer une activité à l'Espace des 2 Rives.

### CONSIGNES GENERALES LIEES A LA MISE A DISPOSITION DE SALLES

- Lire avec attention le plan de reprise d'activité.
- Appliquer avec rigueur les gestes barrières (fiche 1) et de distanciation physique.
- Respecter le marquage au sol et l'affichage dans l'Espace des 2 Rives.
- Le lavage des mains est obligatoire en arrivant sur le site. Respectez le protocole de lavage des mains décrit sur l'affiche « le nettoyage des mains efficace » ; en annexe 2. Affichée dans les sanitaires.
- Obligation du port du masque, ceci permettant la protection de chaque porteur. (Annexe 4- Masque Mode d'emploi)
- Eviter les regroupements dans les halls, couloirs, espaces communs.
- L'accès à l'ascenseur est interdit.
- L'accès du parking est interdit aux piétons.

### ACCES ET SORTIE DU PARKING : Plan de circulation

#### Accès au parking en véhicule :

- Accès par la porte automatique à déclenchement par boucle magnétique.
- Dans la mesure du possible, se garer en laissant une place de libre entre chaque voiture.

#### Sortie du véhicule :

- Le port du masque est obligatoire dès la sortie du véhicule et à l'entrée dans l'Espace des 2 Rives.
- Sortie piéton (Suivre l'affichage), en respectant les règles de distanciation physique, par la porte métallique avec barre anti-panique qui doit être actionnée par une pression du bras ou de la hanche.
- Ne pas créer de regroupements dans le parking, escaliers, sas.
- Si plusieurs personnes sortent en même temps, échelonner la sortie en respectant les règles de distanciation physique.
- Le lavage des mains est obligatoire en arrivant sur le site.

#### Sortie de l'Espace des 2 Rives pour reprendre son véhicule dans le parking :

- Le lavage des mains et le port du masque sont obligatoires pour quitter l'Espace des 2 Rives et accéder au parking afin de reprendre votre véhicule.
- Accéder au parking par la porte et l'escalier métallique situés dans le hall extérieur (affichage).
- Si plusieurs personnes accèdent au parking en même temps, échelonner la sortie en respectant les règles de distanciation physique.
- Ne pas créer de regroupements dans le parking, escaliers, sas.
- Ouvrir la porte grise en bas de l'escalier, (qui doit rester fermée c'est une porte coupe-feu) et accéder à votre véhicule en respectant les règles de distanciation physique.
- Quitter le parking en utilisant la porte automatique à déclenchement par boucle magnétique.



## FICHE 5 / BASKET-BALL

### LIEUX :

- Espace des 2 Rives – ERP : XLN, 2 ème catégorie. Effectif maximal autorisé : 1 080.  
Salle de Basket, effectif maximal autorisé : 600.
- Salles VDR.
- Salles mise à disposition pour entraînements et matchs.

**PUBLIC :** Enfants / Adultes.

### CONSIGNES AUX EDUCATEURS SPORTIFS SALARIES

Ronan Hervé salarié de Rennes Pôle Association. (RPA) à jour de sa carte professionnelle.

Pascal Thibaud salarié de l'Union Rennes Basket 35. (URB) à jour de sa carte professionnelle.

### ET AUX ANIMATEURS SPORTIFS BENEVOLES – PARENT REFERENTS –ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES

- Lire avec attention le plan de reprise
- Percevoir le « Kit Covid 19 ». (Salariés RPA).
- **Nombre de pratiquants limité aux groupes d'entraînements définis par Ronan Hervé, éducateur sportif salarié de Rennes Pôle Association.** Jauge maximum de 30 personnes.
- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants lors des cours collectifs.
- En début et fin de séances nettoyer les surfaces de contacts du matériel commun aux éducateurs, poignées de portes, interrupteurs, avec des lingettes désinfectantes et du papier jetable qui seront mis dans la poubelle de la salle.
- Rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire.
- Ne pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation physique.
- **Faire la liste des présents à chaque cours, jour, heure, date, N° de Téléphone, afin d'assurer l'identification en cas de suspicion, ou de contamination avérée au COVID 19. Déposer la liste dans la boîte aux lettres de l'Espace des 2 Rives avant le départ de la structure.**
- Se laver les mains ou utiliser un gel hydro-alcoolique avant et après chaque séance. Ne porter, à aucun moment, la main au visage.
- Les pratiquants(es) ne doivent pas toucher au matériel pédagogique. (Aucun prêt de matériel, de tapis, altères, cordes...)
- **L'utilisation des gants n'est pas conseillée pour le(a) pratiquant(e) ni pour l'enseignant(e).** L'utilisation d'un gel hydro-alcoolique et le lavage des mains avant et après chaque cours est en revanche obligatoire.
- **S'assurer que tous les pratiquants(es) présents(es), ont bien signé et transmis leur fiche d'inscription 2020 / 2021 en ayant une attention particulière sur le paragraphe de reprise d'activité.** Si non, faire remplir le formulaire de reprise d'activité (annexe 8) à défaut interdire l'accès aux entraînements ou matchs.
- Respecter et faire respecter aux adhérents(es) le plan de circulation des locaux.
- Prendre et remettre votre « kit covid19 » dans le Bureau basket ou au secrétariat.



## MANAGERS COVID 19 BASKET-BALL

Ronan Herve : Coordinateur section basket-Ball – salarié Rennes Pôle Association. 02.99.84.16.22

Accompagné par le référent COVID de Rennes Pôle Association ses missions sont :

- Organiser et coordonner les mesures d'hygiène, y compris le protocole d'hygiène du matériel.
- S'assurer que les différents listings établis lors des séances de basket, matchs et entraînements sont bien déposés dans les bannettes prévues à cet effet.
- Vérifier que la signalisation pour les déplacements sur le site respecte les plans de reprise de Rennes Pôle Association et les directives sanitaires.
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive ; aux entraîneurs, accompagnateurs, parents référents, officiels de tables, adhérents de la section basket.
- Celui-ci peut être appelé par les encadrants pour des informations concernant la santé de ses pratiquants, pour le contenu d'une séance.
- Le Manager COVID-19 BASKET-BALL ne pouvant être présent sur tous les entraînements ou tous les temps/lieux de pratiques de l'association, il a toute latitude pour organiser l'action de « Délégué COVID-19 » qui peuvent assurer leurs missions sur un lieu et un laps de temps donné. Le Référent COVID 19 intervient sous la responsabilité/coordination du Manager COVID-19 BASKET-BALL.

## CONSIGNES GENERALES LIEES A L'ACTIVITE

- Lire avec attention le plan de reprise d'activité.
- Appliquer avec rigueur les gestes barrières (fiche 1) et de distanciation physique.
- Chaque personne qui souhaite faire ou reprendre une activité, doit être à jour de son inscription aux activités pour la saison 2020 / 2021 avant la reprise ou la première séance d'essai.
- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.
- Respecter le marquage au sol et l'affichage dans et à l'extérieur de l'Espace des 2 Rives.
- Le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires en arrivant sur le site. Respectez le protocole de lavage des mains décrit sur l'affiche « le nettoyage des mains efficace » ; en annexe 2, affichée dans les sanitaires.
- Prendre les précautions utiles avant les activités pour limiter l'utilisation des sanitaires au stricte nécessaire.
- Pour quitter une activité afin de se rendre aux sanitaires, le port du masque est obligatoire pour les pratiquants(es) de plus de 11 ans. Dans la salle d'activité, se laver les mains au gel hydro alcoolique, mettre un masque, se rendre aux sanitaires. Au retour dans la salle d'activité, enlever le masque et se laver les mains avec du gel. (Annexe 4- Masque Mode d'emploi)
- Les règles de distanciation d'au moins 1 mètre sont impérativement à respecter lors des différentes phases statiques nécessaires à l'organisation de l'activité. (Diffusion ou rappel des consignes, briefing, débriefing, etc.).
- **En phase d'activité, statique ou dynamique, cette distance doit, dans la mesure du possible, au moins être doublée pour se traduire par une distance minimale constante de 2 mètres entre chaque pratiquant, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.** (Basket)
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne habilitée présente dans la salle, en dehors des pratiquants(es).
- L'accès aux lieux de rangement de matériel pédagogique et technique est interdit à toute personne étrangère non autorisée à l'organisation de l'activité.



- Les vestiaires collectifs sont interdits jusqu'à nouvel ordre.
- Règles de distanciation appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences.
- Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant.
- Chaque fois que cela est possible, laisser les portes des salles ouvertes, afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.
- La reprise d'activité physique doit être progressive. Une visite médicale préalablement à la reprise de licence ou à la reprise d'entraînement est fortement recommandée.

### PROTOCOLE D'HYGIENE DU MATERIEL

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé, quelle que soit sa nature. Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène.

- Désinfection et nettoyage des ballons, tables de marque, bancs et autres équipements à usage Collectif avant et après chaque séance ou match.
- Les chasubles sont nettoyées après chaque séance.
- L'obligation, pour le Manager COVID Basket, de veiller à l'exécution de ces tâches systématiques et d'assurer une traçabilité.

### ACCES ET SORTIE DE LA SALLE : Plan de circulation

Afin de permettre à tous de respecter les règles de distanciation physique (1 mètre) lors de la circulation dans la structure, les accès et sorties des salles sont réorganisés selon un plan précis. Merci d'en prendre connaissance (plan de circulation en pièce jointe) et de le respecter avec rigueur.

#### Accès à la salle :

- L'utilisation du parking souterrain se fait selon le protocole écrit. (Fiche 8)
- Seul l'entraîneur ou le responsable entre par le hall principal de l'E2R.
- Les pratiquants entrent en respectant les règles de distanciation physique de 1 mètre, et le plan de circulation par la porte latérale droite préalablement ouverte par l'entraîneur ou le responsable d'activité.
- Ne pas créer de regroupements dans les couloirs, sanitaires, hall, gradins et autres lieux communs.
- Une fois le groupe **d'entraînement constitué et présent, l'entraîneur ferme la salle** afin d'interdire l'accès de celle-ci à des personnes non autorisées et à empêcher la présence de 2 groupe en même temps dans la salle.

#### Sortie de la salle :

- Les pratiquants sortent en respectant les règles de distanciation physique de 1 mètre, par la porte latérale gauche préalablement ouverte par l'entraîneur ou le responsable d'activité.
- Pour les enfant mineurs, l'entraîneur accompagne son groupe jusqu'à la sortie sur la voie publique ou les responsables légaux attendent leurs enfants dans la zone d'attente identifiée en rouge sur le trottoir.
- Seul l'entraîneur ou le responsable de l'activité, quitte la salle par le hall principal de l'E2R après que tous les pratiquants(es) aient quitté la salle et s'être assuré, qu'il ne reste aucun effet personnel, que les lumières sont éteintes et que toutes les portes d'accès sont fermées.



- Ne pas créer de regroupements dans les couloirs, sanitaires, hall, gradins et autres lieux communs.

### CONSIGNES PARTICULIERES AUX ENCADRANTS

Il est demandé aux enseignants(es) **d'adapter leurs pratiques pédagogiques** afin de privilégier les ateliers et les exercices respectueux des mesures de distanciation, ainsi que de sensibiliser les adhérents aux gestes barrières.

Le principe de respect de la distanciation physique devant primer sur toute autre règle, il est **demandé aux pratiquants(es) d'adapter leur pratique de façon à éviter les situations qui contreviendraient à la règle de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes en activité, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.**

### ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS

Rennes Pôle Association, met à la disposition des pratiquants(es) à l'entrée de la salle, un distributeur de gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique pour leur permettre de nettoyer les bancs.

Il est demandé aux pratiquants(es) d'apporter leur propre gel hydro-alcoolique et d'assurer l'entretien de leur équipement

Afin de limiter les risques de propagation du virus à un grand nombre de licenciés :

- **Chaque groupe d'entraînement doit être isolé dans la salle de basket.**
- **L'effectif se limite à la composition d'un groupe d'entraînement tel que défini par le responsable technique de Rennes Pôle Association. Ronan Hervé. Jauge maximum de 30 personnes**
- **Quand cela est possible, les joueurs(ses) participent aux entraînement qu'avec un seul et même groupe.** Le passage entre groupe est déconseillé et doit être limité.
- **L'entraîneur doit porter la plus grande attention à ce que les groupes ne se croisent pas, à l'entrée, pendant la séance, à la sortie de l'Espace des 2 Rives.**
- Le matériel doit être nettoyé avant et après chaque séance.

### Avant d'entrer dans la salle :

- Les pratiquants(es) et responsables légaux, doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire. (Ne pas venir au cours en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée, perte du goût et de l'odorat...).
- Les responsables légaux déposent leurs enfants en respectant le plan de circulation matérialisée au sol en rouge à droite de l'Espace des 2 Rives. Le port du masque est obligatoire et l'entrée dans les locaux est interdite. Les responsables légaux quittent leurs enfants à l'extérieur de la salle et partent en suivant le plan de circulation en évitant de créer des regroupements sur les chemins d'accès aux salles d'activités.
- Si les responsables légaux doivent échanger avec l'entraîneur, il est souhaitable de convenir d'un rendez-vous.
- Le lavage des mains est obligatoire en arrivant sur le site. Respectez le protocole de lavage des mains décrit sur l'affiche « le nettoyage des mains efficace » ; en annexe 2. Affichée dans les sanitaires.
- Les pratiquants(es) doivent arriver en tenue de sport (les vestiaires collectifs sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et avec leur propre matériel.





- L'arrivée à la salle se fait en respectant une distanciation physique de 1 mètres et le plan de circulation.
- Chaque pratiquant(e) dépose son sac ou ses affaires sur un banc ou dans un espace de la salle en respectant une distanciation physique de 2 mètres avec les affaires d'un(e) autre pratiquant(e).

#### Pendant les entrainements :

- Respecter les règles de distanciation physique pendant le cours et lors des déplacements dans la salle :
  - 2 mètres minimum dans la mesure du possible entre deux personnes en activité, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas. (Basket)
  - Eviter les croisements des joueurs hors de l'air de jeu.
- Les pratiquants(es) doivent impérativement nettoyer les bancs, les ballons, les ballons, tables de marques avant et après la séance ou le match, avec des lingettes désinfectantes ou du spray désinfectant et du papier jetable. Ils jettent le papier et les lingettes dans la poubelle, se lavent les mains et commencent l'entraînement.
- Chaque pratiquants(es) utilisera uniquement son matériel. Un(e) pratiquants(es) ne doit en aucun cas toucher au matériel marqué d'un(e) autre pratiquants(es) avec ses mains.
- Les pratiquants(es) ne doivent pas se toucher le visage avec la main pendant le cours.
- Les pratiquants(es) doivent déposer leur serviette et vêtements exclusivement dans leur sac.
- La poignée de main ou le « Check » ne sont pas autorisés. Un signe de la main permet de les remplacer afin que les règles de distanciation habituelles soient respectées.

#### Après les entrainements :

- Les pratiquants(es) nettoient les bancs, ballons, matériel utilisé avant de le stocker, à l'aide de lingettes désinfectantes et de papier jetable qui seront ensuite déposés dans la poubelle de la salle.
- Les pratiquants(es) doivent se laver les mains après avoir nettoyé le matériel.
- Les pratiquants(es) doivent reprendre leurs effets personnels et sortir de la salle en respectant une distanciation physique de 2 mètres et le plan de circulation.
- Ne pas créer de regroupements dans les couloirs, coursives, halls, lieux communs ou bas d'escalier.
- L'entraîneur, nettoie les surfaces de contacts, interrupteurs, poignées de porte avec une lingette désinfectante, s'assure que toutes les portes d'accès et de sortie de la salle sont fermées, lumières éteintes et dépose, en quittant la salle par le hall principal, la fiche de présence dûment remplie dans la boîte aux lettres de l'association.
- Si le même entraîneur, anime une séance avec un groupe différent après sa première séance, il s'assure que tous les joueurs du groupe précédent aient quitté la salle, que le matériel ait été nettoyé et ouvre la porte d'accès au groupe suivant en étant vigilant au respect des gestes barrières et de distanciation physique.

### UTILISATION DES VESTIAIRE

Au regard des mesures sanitaires prescrites par le haut conseil de la santé publique, les co-présidents de la section basket-ball, ont décidé de fermer les vestiaires collectifs jusqu'à nouvel ordre.

#### Préconisations :

- Changement de vêtements et prise des douches à domicile.



- **ORGANISATION DES MATCHS AMICAUX**

- 12 joueurs
- 5 accompagnateurs

Tous les participants à la rencontre, arbitres, officiels de tables, bénévoles, responsable d'équipe, recevront un exemplaire du protocole de Rennes Pôle Association et du plan de circulation aux moins trois jours avant le match afin qu'ils en prennent connaissance. Le responsable de l'équipe visiteuse devra le diffuser aux joueurs(ses) et accompagnateurs de son équipe. Il sera en charge de le respecter et le faire respecter avec la plus grande rigueur.

Si une des deux équipes ne respecte pas le protocole sanitaire lors d'une rencontre non officielle (y compris avec une équipe d'un autre pays), aucun arbitre n'officiera, même s'il a été désigné au préalable. Les frais de déplacement des officiels seront à la charge de l'organisateur.

Il est conseillé que les arbitres, joueurs, entraîneurs se soient fait tester au moins trois jours avant le match amical et vienne à la rencontre avec le résultat du test négatif.

**Traçabilité :**

La liste des personnes présentes sera réputée établie au moyen de la feuille de marque. Les coordonnées étant accessibles via les N° de licence.

Il appartient à chaque entraîneur de faire la liste des personnes qui accompagnent l'équipe, présentes à ses côtés sur le banc de touche, et de la remettre à l'entraîneurs de Rennes Pôle Association qui la remettra au « Manager COVID Basket-Ball ».

- **ORGANISATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT**

Les équipes visiteuses devront respecter un nombre maximum de :

- 10 joueurs
- 5 accompagnateurs

Tous les participants à la rencontre, arbitres, officiels de tables, bénévoles, responsable d'équipe, recevront un exemplaire du protocole de Rennes Pôle Association et du plan de circulation aux moins trois jours avant le match afin qu'ils en prennent connaissance. Le responsable de l'équipe visiteuse devra le diffuser aux joueurs(ses) et accompagnateurs de son équipe. Il sera en charge de le respecter et le faire respecter avec la plus grande rigueur.

**Traçabilité :**

La liste des personnes présentes sera réputée établie au moyen de la feuille de marque. Les coordonnées étant accessibles via les N° de licence.

Il appartient à chaque entraîneur de faire la liste des personnes qui accompagnent l'équipe, présentes à ses côtés sur le banc de touche, et de la remettre à l'entraîneurs de Rennes Pôle Association qui la remettra au « Manager COVID Basket-Ball ».

**Plan de circulation :**

Pas de croisement ; tous les moyens doivent être mis en œuvre pour fluidifier le déplacement des personnes, de leur arrivée à leur sortie, y compris autour de l'enceinte.



## LES JOUEURS(SES)

### Accès à la salle pour les joueurs(Ses).

- Organiser l'arrivée des joueurs(SES) au moins ½ heure avant l'accueil du public.
- Le port du masque est obligatoire.
- Accès par la porte extérieur latérale droite de l'espace des 2 Rives.
- Respecter l'affichage dans l'enceinte et le plan de circulation matérialisé en rouge sur le sol. (cf. plan de circulation salle de basket)

### Pendant la rencontre

- Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match etc...)
- L'entraîneur principal et les joueurs(SES) sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc.
- Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre, statisticiens inclus.

### Sortie de la salle pour les joueurs(SES).

- Les joueurs regagnent les vestiaires avant le début de la sortie du public
- Organiser la sortie des joueurs(SES) de la salle, une fois le public complètement évacué.
- Sortie par la porte issue de secours à gauche de l'Espace des 2 Rives.
- Le port du masque est obligatoire.
- Respecter l'affichage dans l'enceinte et le plan de circulation matérialisé en rouge sur le sol.

## LE PUBLIC

### Accès à la salle pour le public.

- Organiser l'arrivée du public au moins ½ heure après l'accueil des joueurs.
- Le port du masque est obligatoire.
- Accès par la porte extérieur latérale droite de l'espace des 2 Rives.
- Respecter l'affichage dans l'enceinte et le plan de circulation matérialisé en rouge sur le sol.

### Pendant la rencontre

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.
- Lorsque les personnes accueillies sont assises, une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.
- Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respecter une distanciation de 2m ; l'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.



### Sortie de la salle pour public.

- Autoriser la sortie du public après la rentrée des joueurs(es) dans les vestiaires.
- Sortie par la porte issue de secours à droite de l'Espace des 2 Rives.
- Le port du masque est obligatoire.
- Respecter l'affichage dans l'enceinte et le plan de circulation matérialisé en rouge sur le sol.

### PROTOCOLE DANS LES SALLES MISES A DISPOSITION

Rennes Pôle Association utilise des salles dont elle est, ni propriétaire, ni gestionnaire pour l'organisation des entraînements ou des matchs de championnat de basket-ball.

Il appartient au propriétaire ou gestionnaire de ces équipements de nous communiquer les plans de circulation et les protocoles liés à l'équipement.

Cependant, il appartient à Rennes Pôle Association, à ses membres et adhérents de mettre en place, de respecter et d'appliquer le même protocole sanitaire qu'à l'Espace des 2 Rives lors de la pratique de ses activités.

### A ce titre l'entraîneur ou le responsable du groupe devra :

- Se munir d'un « Kit COVID »
- Respecter et faire respecter le plan de reprise de Rennes Pôle Association.
- Tenir une liste des présents, la déposer au secrétariat de l'association.
- Porter la plus grande attention à ce que les groupes ne se croisent pas, à l'entrée, pendant la séance, à la sortie de la salle.
- Le matériel doit être nettoyé avant et après chaque séance.

### CALENDRIER DE LA REPRISE DE LA SAISON

#### Reprise des entraînements :

- Semaine 37 (lundi 7 septembre 2020)

#### Reprise des matchs de championnat :

- Championnat national : 19 septembre 2020
- Championnat régional : 3 octobre 2020.
- Autres championnats : 7 novembre 2020.

### COMMUNICATION DU PLAN DE REPRISE

#### Entraîneurs, managers, accompagnateurs bénévoles :

- Réunion d'information spécifique jeudi 3 septembre 2020.

#### Parents référents :

- Date à définir quand ils seront désignés

#### Adhérents

- Mail à tous les adhérents de la section basket
- Site internet

#### Pour tous

- Site internet



## CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DU PLAN DE REPRISE DE LA SECTION BASKET

- Semaine 39
- Semaine 42

*La préservation du bon état sanitaire de L'Espace des 2 Rives doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des utilisateurs, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité de Rennes Pôle Association. Chacune et chacun doit veiller à contribuer au bon entretien des installations, rangement des terrains et nettoyage du matériel, lavage régulier des mains avant, pendant et après la séance ou le cours pour limiter les risques de contamination des poignées de portes, des interrupteurs, etc.*



## Fiche 12 / UTILISATION DES MINIBUS

### CONSIGNES GENERALES :

- Appliquer avec rigueur les gestes barrières
- Se munir du « Kit COVID Minibus » mis à disposition au secrétariat de l'association.
  - Gel Hydro alcoolique.
  - Masques de protection - annexe 4.
  - Lingettes désinfectantes.
  - Un rouleau chiffon Papier.
- Pas de port de masque lors des déplacements seuls.
- Le chauffeur, les enfants de 11 ans ou plus et tous les passagers doivent porter un masque, à la prise du véhicule, pendant la totalité du voyage et jusqu'à la descente du véhicule. Le masque peut être enlevé une fois tous les passagers dispersés sur la voie public si la législation en vigueur l'autorise.
- Lorsque cela est possible, respecter la distanciation physique lors des déplacements en véhicule, en laissant une place libre entre chaque passager.
- Penser à vous désinfecter les mains avant de mettre le masque
- Prendre un second masque pour le voyage retour.
- Le responsable du transport doit respecter et faire respecter les règles de distanciation physique à la montée et descente du véhicule et doit interdire tout regroupement autour de celui-ci.

### A LA PRISE DU VEHICULE

- Le responsable du transport ou du groupe prend les clés du véhicule au secrétariat de l'association avec le « Kit COVID Minibus »
- Le responsable du groupe remplit la liste des passagers, Date, destination, heure de départ, heure d'arrivée à l'Espace des 2 Rives, nom, prénom, téléphone.
- Le responsable doit désinfecter le véhicule à l'aide des lingettes désinfectantes fournies (volant, pommeau, poignées, etc.) et aérer (ouvrir portes et fenêtres) avant d'autoriser l'accès du groupe au véhicule.
- Les passagers montent dans le véhicule un par un en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
- Se désinfecter les mains avec une solution hydro alcoolique.
- Prendre la route.

### AU RETOUR DU VEHICULE

- Garer le véhicule à l'endroit de la prise en charge.
- Les passagers descendent du véhicule un par un en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
- Le responsable du transport veille à ce qu'aucun objet personnel ou déchet reste dans le véhicule, jette à la poubelle les papiers usagés et détrit.
- Le responsable désinfecte à l'aide des lingettes désinfectantes fournies (volant, pommeau, poignées, etc.) et aère le véhicule
- Ramener les clés au secrétariat ainsi que le « Kit COVID Minibus »
- Se laver soigneusement les mains (désinfection au gel à défaut)

